

Docteurs : valoriser les compétences pour des carrières multiples

T. Coudreau
Université de Paris



Compétences en doctorat

- Premières réflexions menées par l'Association Nationale des Docteurs et la Confédération des Jeunes Chercheurs
- 2016 : arrêté du 25 mai
 - Introduction du portfolio
- Production de 22 fiches par segments professionnels par la DGESIP
- 2019 : décret du 22 février
 - Définition d'un référentiel de compétences des diplômés du doctorat
 - Inscription du doctorat au répertoire national de la certification professionnelle

Des compétences « naturelles »

- *disposer d'une expertise scientifique tant générale que spécifique d'un domaine de recherche et de travail déterminé (bloc 1) ;*
- *acquérir, synthétiser et analyser les données et informations scientifiques et technologiques d'avant-garde à l'échelle internationale (bloc 4) ;*
- *rendre compte et communiquer en plusieurs langues des travaux à caractère scientifique et technologique en direction de publics ou publications différents, à l'écrit comme à l'oral (bloc 5);*

Des compétences plus complexes

- gérer les contraintes temporelles des activités d'études, d'innovation ou de R&D (bloc 2)
- respecter les principes de déontologie et d'éthique en relation avec l'intégrité des travaux et les impacts potentiels (bloc 3)
- mobiliser les techniques de communication de données en « open data » pour valoriser des démarches et résultats (bloc 3)
- évaluer le travail des personnes et de l'équipe vis à vis des projets et objectifs (bloc 6)

Quelles actions des établissements ?

- Fournir aux doctorant·e·s les formations et activités nécessaires pour acquérir ces compétences
 - Formations à la gestion de projet mises en place par de nombreuses universités et organismes
 - MOOC des universités de Bordeaux sur l'intégrité scientifique et de Lyon sur l'éthique
- Réflexions collectives dans le cadre du Réseau National de Collèges Doctoraux
 - Colloque organisé avec l'Université Confédérale Léonard de Vinci
 - Lancement d'un réseau « carrière des docteurs »

Ce qui reste à faire - 1

- **Sensibiliser les doctorant·e·s à la notion de compétences**
 - Leur faire prendre conscience des compétences acquises et à acquérir
 - S'appuyer sur la convention de formation et le portfolio de compétences
- **Elargir l'éventail de formations disponibles**
 - Science ouverte
 - ...

Ce qui reste à faire - 2

- Améliorer l'accompagnement des directeur·ice·s de thèse
 - *Le doctorat est préparé dans une école doctorale sous la responsabilité des établissements accrédités, au sein d'une unité [...], et sous la responsabilité d'un directeur de thèse rattaché à cette école (art. 10)*
 - *Les écoles doctorales [...] proposent aux encadrants du doctorant une formation ou un accompagnement spécifique (art. 3)*
- Améliorer le référentiel
 - Préciser certains éléments en lien avec les activités des doctorant·e·s

Conclusions

- Un référentiel utile
- Des actions déjà menées par les établissements
- Des actions à poursuivre entre établissements, organismes, associations et entreprises